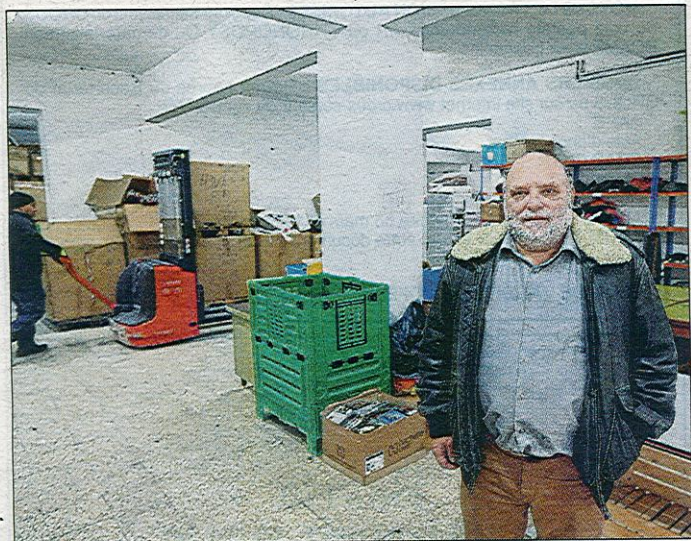


65 tonnes par an d'invendus alimentaires redistribuées

Un chiffre qui ne concerne que la seule ville d'Ajaccio. Trois associations en bénéficient : Secours populaire, Croix-Rouge et Présence Bis. Ces "dons" proviennent des enseignes Géant et Carrefour. Leclerc va les rejoindre



Hyacinthe Choury, président du Secours populaire à Ajaccio : "La nouvelle loi est une aide appréciable pour les associations".

Une date importante. Le 11 février 2016, le Sénat, après l'Assemblée nationale, a définitivement adopté diverses mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire. Votée à l'unanimité, la nouvelle loi empêche notamment les grandes surfaces de plus de 400 m² de jeter de la nourriture et de rendre leurs invendus impropres à la consommation.

Et lorsque l'on sait qu'en France, 10 millions de tonnes de nourriture sont gaspillées ou jetées chaque année, notamment 2,3 millions au seul niveau de la distribution, on imagine aisément l'immense gâchis que cela pouvait représenter, à l'heure où la précarité ne cesse de croître.

Le modèle économique est bénéfique pour tous. Pour les associations naturellement mais aussi pour la grande distribution qui profite ainsi d'une réduction d'impôts. Une défiscalisation ajoutée à une baisse des dépenses au niveau du traitement des déchets.

À Ajaccio, même si cela

existait auparavant mais d'une manière moins encadrée, ce sont désormais 65 tonnes d'invendus alimentaires provenant des enseignes Géant et Carrefour qui sont redistribuées par an à trois associations caritatives : Secours Populaire, Croix-Rouge et Présence Bis.

"C'est une aide très appréciable pour nous", estime Hyacinthe Choury, président du Secours populaire à Ajaccio. "Maintenant, nous arrivons à proposer des produits frais, avant, on aurait tout simplement distribué des conserves."

4 000 personnes concernées à Ajaccio

Ce partenariat se concrétise par la signature d'une convention entre les différents partenaires, le tout piloté par la Draaf (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt).

"Cette loi a permis de clarifier les modalités. C'est bien évidemment une excellente chose. Pour nous, Secours populaire, nous récupérerons



Dans l'épicerie du Secours populaire, les invendus alimentaires concernent des produits frais comme notamment les yaourts ou du fromage. Cela peut être aussi des fruits et des légumes.

/ PHOTOS JEAN-PIERRE BELZIT

tous les matins, sauf le dimanche, les produits invendus. Ce sont des fruits et des légumes et certains produits frais. Ils sont tous bien évidemment encore consommables et la date de péremption va de trois jours au jour même. Il faut donc être réactifs. Ensuite, nous les ramènerons à notre entrepôt où nous avons bien sûr une chambre froide. Enfin, un tri est effectué en fonction de la population que nous aidons", ajoute Hyacinthe Choury. Avant de rappeler que l'association peut également compter sur des dons faits par certains petits producteurs locaux de fruits et de légumes.

Le Secours populaire aide sur Ajaccio et sa région environ 600 familles au niveau le plus haut. Ce qui correspond selon son président à 2 000 personnes. Si l'on ajoute la Croix-Rouge et Présence Bis, ce sont au total 4 000 personnes dans ce bassin de population qui sont régulièrement aidées. "Naturellement, ces dons alimentaires sont les bienvenus, notamment dans cette période où le nombre de démunis est toujours aussi important. De plus, cette loi peut permettre d'apporter plus de variété dans les produits distribués", précise Jean-Antoine Folacci, de Présence Bis.

Bientôt, d'autres enseignes devraient rejoindre Géant et Carrefour. C'est déjà une réalité pour Leclerc depuis une vingtaine de jours. Un accord de principe a été également acté avec certains Spar et Carrefour Market. Mais pas de convention signée pour l'instant.

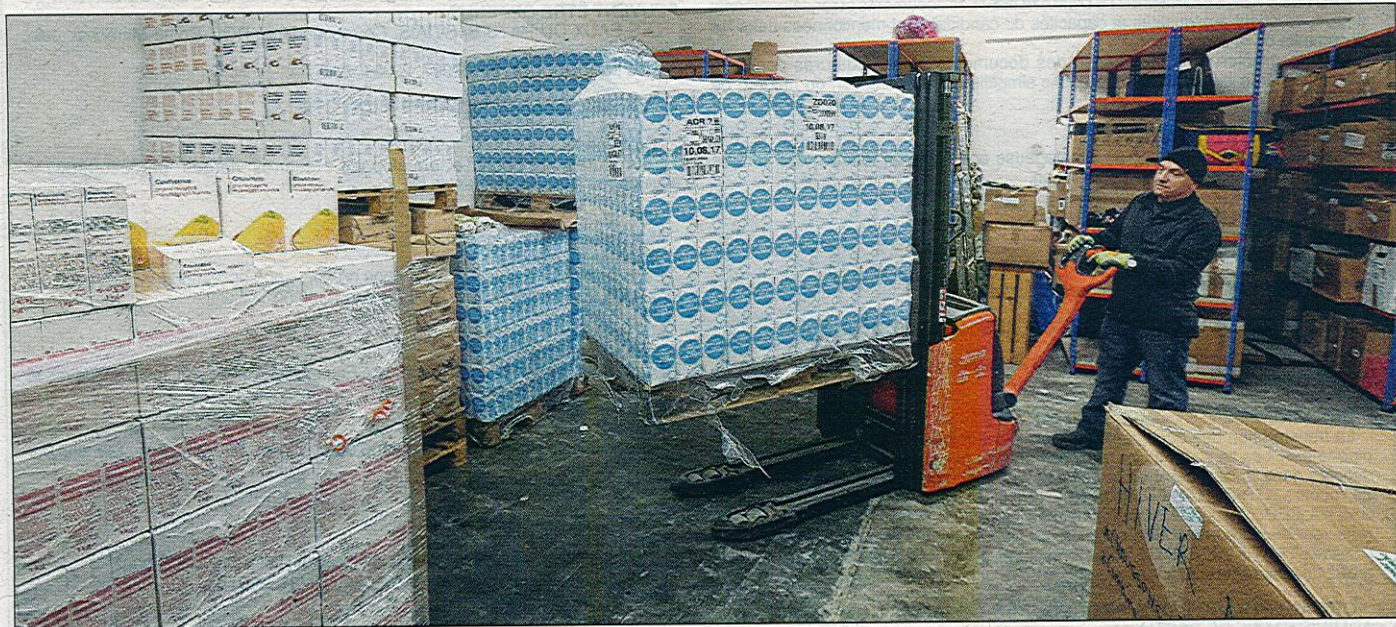
Une chose est sûre, et l'ensemble des associations caritatives le reconnaissent haut et fort, cette loi permet de pallier à la diminution, à terme, des Fonds européens d'aide aux plus démunis (Fead).

Du côté des grandes surfaces, on se félicite également de ce partenariat. "Même si avant l'application

de cette loi, notre enseigne redistribuait certains produits alimentaires invendus, aujourd'hui, ce nouveau dispositif encadre tout ce qui concerne le gaspillage alimentaire. Et c'est très important car c'est un véritable enjeu de notre société", note Charles Luciani, chez Géant.

Un enjeu de société bien sûr. Mais aussi une évidence qui trahissait l'égoïsme d'un monde à bout de souffle. Aujourd'hui, donner une seconde vie aux invendus alimentaires, c'est permettre à des milliers de personnes de manger.

Tout simplement.
JEAN-JACQUES GAMBARELLI



Après avoir été récupérés, les produits alimentaires invendus sont rapidement amenés à l'entrepôt du Secours populaire.

Gaspillage alimentaire : des chiffres effrayants

Les chiffres sont effrayants et effrayants. Le gaspillage alimentaire, ce sont 1,3 milliard de tonnes de nourriture jetées chaque année dans le monde, 100 millions en Europe et 10 millions en France, dont 2,3 millions au seul niveau de la distribution. Pour une valeur commerciale estimée à 16 milliards d'euros dans l'Hexagone, selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), qui rappelle aussi que le gâchis pèse lourdement sur la facture environnementale et, au final, sur le réchauffement climatique. Un an après le vote de la loi, qu'est-ce qui a changé ? Il est encore trop tôt pour obtenir un bilan chiffré précis et complet de son impact. On sait juste que 10 millions de repas ont été distribués aux plus démunis et que plus de 5 000 nouvelles associations reconnues par l'État ont désormais le droit de distribuer les invendus alimentaires à la fermeture des magasins.

J.-J.G.